



# RÉCIFS PRADO

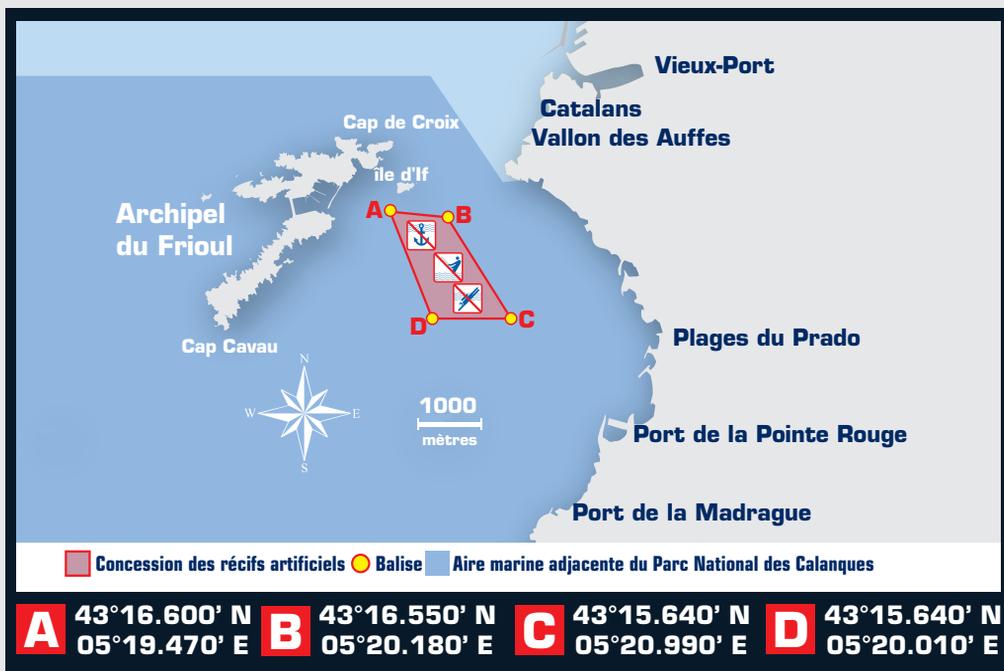
+ de 400 récifs sur 200 hectares  
+ grande implantation de récifs artificiels  
en Europe et en Méditerranée.



Nous sommes  Marseille

 VILLE DE  
**MARSEILLE**  
[www.marseille.fr](http://www.marseille.fr)

# RÉCIFS PRADO



Arrêté du Préfet de la région PACA n° 2015107 - 0002 du 17 avril 2015  
 Arrêté du Préfet Maritime n° 35/2015 du 31 mars 2015

- Afin que la vie sous-marine se développe durablement, la pêche sous toutes ses formes, l'ancrage, l'apnée et la plongée sous-marine sont interdits jusqu'au 31 décembre 2019 dans la totalité de la zone ABCD signalée sur la carte.

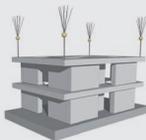
Tout contrevenant à la réglementation en vigueur s'expose aux sanctions suivantes :

- amende délictuelle de 22 500 €, confiscation du produit de l'infraction, de l'engin de pêche et du navire (article L945-4 alinéa 10 du code rural de la pêche maritime),
- six mois d'emprisonnement et amende de 15 000 € pour non respect des règlements de police de la Préfecture maritime (article L5242-2 du code des transports maritimes).

## CRÉER DES HABITATS NATURELS AVEC 6 TYPES DE STRUCTURES ARTIFICIELLES ADAPTÉES ET DIVERSIFIÉES



RÉCIF  
PANIER FAKIR



RÉCIF  
CHICANE



RÉCIF  
AMAS DE CUBES



RÉCIF  
FILIERE HAUTE



RÉCIF  
AMAS DE BLOC ROCHEUX



RÉCIF  
PANIER ACIER

Allô Mairie   
 0 810 813 813 Service 0,06 € / min  
 + prix appel

VILLE DE  
**MARSEILLE**  
 www.marseille.fr